



Annexe 10

Province de Luxembourg  
Arrondissement de Virton  
Commune de Tintigny

Registre permis unique n° PU/2023/01 CL2

## ENQUETE PUBLIQUE – PERMIS UNIQUE

### ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de la société LD4 SRL, représentée par Monsieur Deruette, demeurant Rue Montante Roye, 4a à 6730 Bellefontaine, en vue d'obtenir le permis unique pour **LE FORAGE ET L'EXPLOITATION D'UN PUIT ET LA CONSTRUCTION DE SERRES BI-TUNNELS SISE A 6730 ROSSIGNOL, A-la-Civanne , sur les parcelles** cadastrées 3e division, Rossignol, section A n° 582B - 582E - 583E - 583F - 584B - 588B - 602B - 605A.

*Le dossier peut être consulté à  
l'Administration Communale de TINTIGNY à partir du 13 mars 2023.*

*Date d'affichage : 06 mars 2023*

*Date d'ouverture de l'enquête : 13 mars 2023*

*Lieu, date et heure de clôture de l'enquête :  
A l'administration communale sise Grand rue 76 à 6730 TINTIGNY  
le 27 mars 2023 à 16H30*

*Les observations écrites peuvent être adressées au  
Collège communal Grand'rue n°76 à 6730 TINTIGNY*

Le Bourgmestre, porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique relative à la demande susmentionnée est ouverte.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures d'ouverture des bureaux, sur rendez-vous au minimum 48 heures à l'avance au 063/440 226 ou 063/440 227.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, de l'agent communal délégué à cet effet, du fonctionnaire technique (rue Reine Astrid 39 à 5100 NAMUR au 081 71 53 00) ou du fonctionnaire délégué (Place Didier, 45 à 6700 ARLON au 063/58 91 11).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

Par ailleurs, le Bourgmestre porte à la connaissance de la population que le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Tintigny, le 06 mars 2023

Le Bourgmestre,

B. PIEDBOEUF

La Directrice générale  
  
C. BEHIN

